RÈGLEMENT NUMÉRO 4200

AVERTISSEMENT

Le présent document constitue une codification administrative du règlement sur le jeu libre dans les rues résidentielles (numéro 4200) adopté par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 5 juillet 2021.

Cette codification doit être considérée comme un document de travail facilitant la consultation et la compréhension du règlement numéro 4200 et de ses modifications.

Ce document n'a aucune valeur officielle. Ainsi, pour toutes fins légales, veuillez consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

À titre indicatif, la référence utilisée désigne le numéro de règlement modificateur et l'article apportant la modification.

CODIFICATION ADMINISTRATIVE AU 16 SEPTEMBRE 2022

Liste des règlements pris en considération aux fins de cette codification administrative :

Numéro du règlement	Adoption	Entrée en vigueur
4200	5 juillet 2021	9 juillet 2021
4200-1	21 avril 2022	2 mai 2022
4200-2	12 septembre 2022	16 septembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les mots suivants sont définis pour l'application du présent règlement de la façon suivante :

a) **Chaussée :** La rue résidentielle incluant son emprise.

b) **Citoyen :** Tout propriétaire ou occupant d'une unité d'habitation.

c) **Jeu libre :** Activité d'ordre physique qui se pratique de façon spontanée et non imposée.

d) **Participant :** Toute personne qui pratique le jeu libre.

e) **Rue résidentielle :** Rue qui se situe dans une zone d'habitation.

f) **Signalisation normalisée :** Signalisation se trouvant dans le *Répertoire des dispositifs de signalisation routière du Québec*.

g) **Ville :** Ville de Terrebonne.

h) **Zone de jeu libre :** Espace où se pratique le jeu libre dans une rue résidentielle dûment autorisée par le présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement a comme objectif de favoriser l'activité physique chez les jeunes, de permettre le bon voisinage et de sensibiliser les usagers de la route à la cohabitation sur les chemins publics.

CHAPITRE II
DÉTERMINATION DES ZONES DE JEU LIBRE

ARTICLE 4

Une zone de jeu libre est permise dans les rues résidentielles mentionnées à l'annexe « **A-2** » jointe au présent règlement.

De plus, le jeu libre est interdit dans une rue résidentielle mentionnée à l'annexe « A-2 » si aucune signalisation normalisée n'a été installée afin de prévenir les usagers de la route de la présence du jeu libre dans cette rue.

_____
R4200-1, a. 1; R4200-2, a.1

CHAPITRE III
RESTRICTIONS À LA CIRCULATION
ET LES RÈGLES DE PRUDENCE QUI SONT APPLICABLES

ARTICLE 5

Le jeu libre doit s'exercer dans la zone de jeu libre mentionnée à l'annexe « A-2 » du présent règlement.

_____
R4200-1, a. 1; R4200-2, a.1

ARTICLE 6

Tout participant doit faire preuve de vigilance lorsqu'il pratique le jeu libre. Il doit en tout temps dégager la chaussée avec les équipements, le cas échéant, lorsqu'un véhicule s'approche de la zone de jeu afin de laisser le passage à ce dernier.

Une fois le jeu libre terminé, le participant doit dégager la chaussée avec les équipements, le cas échéant.

ARTICLE 7

Lorsque les participants ont moins de 12 ans, il doit y avoir une surveillance parentale minimale.

ARTICLE 8

Tout participant doit favoriser le partage de la chaussée et agir avec courtoisie envers les automobilistes.

ARTICLE 9

Tout automobiliste doit, en pénétrant dans une rue résidentielle où le jeu libre est permis, respecter la limite de vitesse prescrite et doit faire preuve d'une vigilance accrue.

Tout automobiliste doit favoriser le partage de la chaussée et agir avec courtoisie envers les participants.

CHAPITRE IV
INTERDICTIONS RELATIVES AU JEU LIBRE

ARTICLE 10

Le jeu libre est permis de 9 h à 20 h, et ce, du lundi au dimanche inclusivement.

En période de chute de neige ou de déneigement, le jeu libre est strictement interdit.

ARTICLE 11

La pratique du jeu libre doit s'effectuer à au moins trois (3) mètres d'un véhicule immobilisé ou stationné dans la rue.

ARTICLE 12

Toute personne pratiquant le jeu libre dans la rue doit le faire en respectant l'expectative raisonnable de quiétude des voisins.

CHAPITRE V
DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 13

La Direction de la police de la Ville de Terrebonne est chargée de l'application du présent règlement. À cette fin, tous les membres de la Direction de la police disposent du pouvoir de délivrer des constats d'infraction, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, pour toute infraction au présent règlement.

ARTICLE 14

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de CINQUANTE DOLLARS (50 $) et d'une amende maximale de CENT VINGT DOLLARS (120 $).

ARTICLE 15

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe A-2

Phase 1-2021 : **16 Rues sélectionnées (Projet pilote)**

Directions impliquées : **Police, Génie, Loisirs, Communication**

# DE RUE	Rues acceptés	Adresse de début	Adresse de fin	District
1	de Montreux	1888	1944	District 6
2	de la Jeunesse	100	127	District 1
3	de Bordeaux	34	99	District 13
4	des Écueils	100	153	District 14
5	Pierre-Rivière	564	800	District 16
6	de Ferréol	465	539	District 5
7	~~de l'île-aux fraises~~ Phase 2 2022 (plus grand tronçon accepté (voir #25; phase 2)	~~160~~	~~276~~	~~District 14 (Doublon, voir ph. 2) - zone agrandie~~
8	d'Aquitaine	1674	1760	District 12
9	Place de Madère	1375	1500	District 9
10	Chambéry	1	74	District 7
11	Brière	1046	1137	District 10
12	Fuchsia	7066	7165	District 2
13	De l'Abricotier	1000	1520	District 3
14	Des Artisans	1877	2005	District 8
15	Du Pressier	2820	3180	District 4
16	Despatie	11	321	District 11

Phase 2-2022 : **25 rues sélectionnées (Mai 2022)**

Directions impliquées : **Police, Génie, Loisirs, Communication**

	Rues	Adresse de début	Adresse de fin	District
1	Des Oeillets	445	470	District 15
2	Des Méandres	204	292	District 14
3	de Sologne	3	136	District 7
4	De Parenchère	105	213	District 13
5	Des Groseilles	7750	7900	District 1
6	de Chantilly	153	323	District 11
7	Evolene	571	681	District 5
8	De Vincennes	3882	4180	District 9
9	Rochefort	3530	3565	District 9
10	Cannelier	2732	3100	District 2
11	Charles-de Couagne	653	732	District 16
12	De Calais	3670	3725	District 8
13	Du Muguet	4500	4560	District 15
14	Saint-Denis	201	305	District 15
15	Du Beaujolais	223	259	District 13
16	D'Auvergne	1080	1150	District 6
17	De Monceaux	890	4455	District 7
18	Place du Loiret	1123	1300	District 6
19	De la Sainte-Marguerite	550	631	District 8
20	Chénier et Champlain	1704 Chénier	492 Champlain	District 14
21	Millau	1745	1906	District 6
22	Bourg-Royal	4740	4900	District 9
23	De Coulonge	835	962	District 7
24	Judith-Jasmin	699	735	District 5
25	Île aux fraises	100	288	District 14

Phase 3-2022 : **8 rues sélectionnées (Août 2022)**

Directions impliquées : **Police, Génie, Loisirs, Communication**

	Rues	Adresse de début	Adresse de fin	District
1	De Lavours	1	110	District 7
2	Janssens	1292	1345	District 10
3	De l'Ile-Jargaille	209	237	District 14
4	De l'Azalée	2413	2647	District 3
5	Du Minervois	3	105	District 13
6	Émilie-Mondor	700	855	District 5
7	Des Libellules	3201	3741	District 1
8	De Miramas	113	184	District 7